




**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Haut Conseil de la Commande Publique de La Réunion



**CHARTRE
DU HAUT
CONSEIL
DE LA COMMANDE
PUBLIQUE**

LA RÉUNION

COORDONNÉES DU SECRÉTARIAT DU HCCP

Haut conseil de la commande publique

Secrétariat général pour les affaires régionales

Préfecture de La Réunion



Téléphone : 02 62 40 75 60



Mail : hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr



Site : <http://www.reunion.gouv.fr/haut-conseil-a-la-commande-publique-r452.html>

ÉDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT

La commande publique, qui représente plus de 10% du PIB réunionnais, soit 1,8 milliard d'euros, est un levier décisif des plans de relance européen, national et régionaux.

Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont encore plus au cœur de nos sociétés, en ce moment singulier de nos vies personnelle et collective.

Pour relever ces grands défis sociétaux, de nouvelles pratiques de la commande publique doivent permettre de faire évoluer les marchés publics vers une stratégie du bon achat durable et maximiser les retombées économiques et sociales de ces plans de relance.

Comment convertir cet acte d'achat en politique de développement de l'emploi local, de l'innovation, de l'inclusion sociale, de la diversification et de la densification de nos filières locales notamment ?

C'est tout l'enjeu du HCCP qui œuvre depuis 2 ans, malgré la crise sanitaire qui a empêché beaucoup de nos réunions et travaux, pour faciliter, amplifier et accélérer l'acte d'achat public.

Le HCCP permet de développer l'engagement de cette communauté d'acteurs publics/privés qui se connaissent mais qui ne se rencontrent que très rarement. Cet engagement décrit les fondations de notre réseau et les premiers travaux qui ont été entrepris pour agir collectivement et contribuer au développement économique et social de notre territoire.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! ». Alors mutualisons et misons sur l'intelligence territoriale et faisons du HCCP :

- un réseau d'acheteurs engagés,
- un réseau pour partager et mutualiser les bonnes pratiques,
- un réseau pour accéder à des outils et des compétences, favorisant la mise en œuvre d'une commande publique responsable.

L'impérieuse relance de notre économie par la commande publique, axée sur l'esprit de coopération et de responsabilité sociétale, impose ce nouveau regard de l'acte d'achat, car « on ne résout pas un problème avec les modes de pensées qui l'ont engendré » disait Albert Einstein.

Aussi, je fais confiance à l'esprit de responsabilité des acheteurs publics pour signer cette charte et nourrir les engagements qu'elle définit.

LE PRÉSIDENT : DOMINIQUE VIENNE

LE MOT DU PRÉFET

Le HCCP, créé en 2009 puis rénové en 2019, se réunit régulièrement, sous la présidence de M. Dominique Vienne, afin de présenter les résultats des travaux engagés par les huit groupes de travail depuis 2 ans.

Plusieurs actions particulièrement significatives ont été menées par la communauté du HCCP, qui comprend 450 personnes issues des six familles (donneurs d'ordre publics, organisations professionnelles, administrations de l'État, opérateurs et partenaires de la commande publique, parlementaires, organes de presse), au cours des années 2020 et 2021, notamment :

- La création et la diffusion régulière de l'InfoLettre du HCCP,
- La réalisation d'une enquête auprès des entreprises intitulée : « Pour un usage simplifié de l'accès digital à la commande publique »,
- Une étude partenariale de l'action de formation à la commande publique à La Réunion, des élus, des acheteurs publics et des chefs d'entreprise.

Un site dédié au HCCP est mis à jour régulièrement sur le site internet de la préfecture (rubriques « politiques publiques »).

Je remercie le Président Dominique VIENNE et tous les membres des groupes de travail pour leur implication dans cette mission.

Un long chemin reste à parcourir mais, étape par étape, les partenaires de la commande publique apportent une réelle valeur ajoutée à notre économie locale pour lui permettre de surmonter les difficultés structurelles et aussi conjoncturelles que nous connaissons.

La charte du HCCP est une de ces étapes. Elle permet une liberté d'accès à la commande publique, une égalité de traitement des candidats et une transparence des procédures.

Les donneurs d'ordres signataires de cette charte s'engagent, d'une part à mettre en œuvre les bonnes pratiques relevant de la réglementation en vigueur et, d'autre part à exercer leurs responsabilités dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs, dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs.

J'encourage la signature de la présente charte par l'ensemble des acheteurs publics, tous membres du HCCP.

LE PRÉFET : JACQUES BILLANT

TABLE DES MATIÈRES

1/ LIGNES DIRECTRICES DE LA CHARTE.....	5
2/ RAPPEL DES PRINCIPES DE L'ACHAT PUBLIC.....	6
3/ PRINCIPES CLÉS DE LA CHARTE	7
4/ LA GOUVERNANCE DU HCCP ET SON FONCTIONNEMENT.....	8
5/ LES GROUPES DE TRAVAIL	9
6/ ENGAGEMENT DES MEMBRES	11
7/ SIGNATURES	12

LIGNES DIRECTRICES DE LA CHARTE

LA CHARTE EST CONSTRUITE AUTOUR D'UNE APPROCHE À TROIS NIVEAUX POUR UNE **COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE** :

AXE1

NIVEAU
POLITIQUE

1. Faire de l'acte d'achat ordinaire un acte de développement économique et social.
2. Être un espace d'intelligence territoriale, qui soit un espace de contractualisation, d'expérimentation et de partenariat.
3. Créer les conditions de la confiance et de la production de bénéfices mutuellement profitables.

AXE2

NIVEAU
STRATÉGIQUE

1. Comprendre l'écosystème
2. Maximisation de la commande publique
3. Transformation du modèle socio-économique
4. Évaluation
5. Accélération numérique

AXE3

NIVEAU
OPÉRATIONNEL

Huit Groupes de travail avec un programme d'action interdépendant :

1. Financement et délais de paiement
2. Performance économique de la commande publique
3. Études et prospectives
4. Accès à la commande publique des TPE-PME
5. Clauses environnementales
6. Achats socialement responsables
7. Innovations dans la commande publique
8. Suivi de l'activité

RAPPEL DES PRINCIPES DE L'ACHAT PUBLIC

PRINCIPAUX TEXTES RELATIFS À LA COMMANDE PUBLIQUE

Le **code de la commande publique** est entré en vigueur le 1er avril 2019. Organisé selon la chronologie de la vie du contrat, de sa préparation à son exécution, il constitue une véritable « boîte à outils » pour les acteurs de la commande publique.

Par ailleurs, le régime des marchés est régi par de nombreux textes en évolution continue.

Ci-dessous, les principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur :

- **Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020** d'accélération et de simplification de l'action publique ;
 - **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020** relatif aux avances dans les marchés publics ;
 - **Ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020** portant diverses mesures en matière de commande publique ;
 - **Arrêté du 20 mai 2020** portant création d'un traitement dénommé «plateforme des achats de l'État» ;
- **Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021** portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, destinée à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.
- Compte tenu de leur spécificité, il est à noter que les marchés et les contrats de concession de défense ou de sécurité ne sont pas concernés par ces mesures.

- **Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021** confortant le respect des principes de la République.

La loi impose notamment au titulaire d'un contrat de la commande publique, pour autant que ce contrat lui confie l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

- **Plan National Pour des Achats Durables (PNAD) 2021-2025**

La vocation du PNAD, qui répond à une politique européenne, est d'inciter les organisations publiques à adopter une politique d'achats durables.

Il constitue le cadre favorisant le dialogue entre ceux qui travaillent à promouvoir et mettre en œuvre des politiques d'achat durables, sur les volets sociaux et environnementaux ; aux échelons nationaux comme locaux.

Les trois objectifs du Plan sont les suivants : éclairer les enjeux, aider les acheteurs à s'emparer des objectifs du PNAD, suivre-actualiser-promouvoir le Plan

PRINCIPES CLÉS DE LA CHARTE

1 **LIBERTÉ**
D'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE :
DROIT DE TOUTE PERSONNE REMPLISSANT
LES CONDITIONS REQUISES POUR CANDIDATER

2 **ÉGALITÉ**
DE TRAITEMENT DES CANDIDATS :
TOUS DOIVENT DISPOSER
DES MÊMES INFORMATIONS

3 **TRANSPARENCE**
DES PROCÉDURES :
PUBLICITÉ FACILE D'ACCÈS ET CAHIER
DES CHARGES CLAIREMENT DÉFINI

LA GOUVERNANCE DE L'OBSERVATOIRE

1 CONTEXTE

Le Haut Conseil de la Commande publique, créé en 2010 a été relancé en septembre 2019, suite aux engagements de la ministre des Outre-Mer, au travers de sa circulaire du 26 juillet 2019 et lors de sa visite le 19 septembre 2019 à La Réunion.

Vu désormais comme un Espace d'Intelligence Territorial, le HCCP doit permettre de constituer un réseau d'acheteurs engagés dans la commande publique responsable et durable, un réseau pour partager les bonnes pratiques et la mutualisation des connaissances, un réseau pour accéder à des outils et des compétences favorisant la mise en œuvre d'une commande publique responsable.

Ainsi, le HCCP vise à redonner sa dimension économique, sociale et environnementale à la commande publique, en contribuant à soutenir l'activité et le développement et à transformer l'acte d'achat qui est lié, en un acte de co-construction territorial. La finalité intrinsèque est de satisfaire chacune des parties pour des bénéfices mutuellement profitables.

Dans ce cadre une nouvelle organisation a été mise en place fin 2019 :

2 LE COMITE PLÉNIER

Il regroupe l'ensemble des acteurs concernés par la sphère de la commande publique, réuni deux fois par an, soit plus de 450 membres issus de plus de 180 organismes. En 2020, il s'est réuni à deux reprises (18 juin et 7 décembre).

Il permet aux pilotes des groupes de travail de faire un point d'avancement des travaux réalisés depuis la tenue du précédent comité plénier.

3 LE PRÉSIDENT DU HCCP

Un nouveau président, M. Dominique Vienne (par ailleurs président du CESER de La Réunion) a pour mission de proposer les orientations pour les années à venir, d'impulser les travaux des groupes de travail et de présider les comités pléniers.

Il est assisté par un chargé de mission du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR).

4 UNE MÉTHODOLOGIE DE COOPÉRATION

- Des finalités claires à chaque niveau (politique, stratégique et opérationnel) ;
- Une approche projet avec livrables jalons, documents homogènes, intelligence collective ;
- Un espace documentaire de travail collaboratif en ligne, un annuaire des membres du HCCP, le site web de la préfecture pour les documents publics et les productions finalisées.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Huit groupes de travail fonctionnent, pilotés chacun de manière autonome par différents partenaires, co-acteurs des travaux du HCCP. La coordination de ces huit groupes de travail est assurée au sein d'un comité technique qui réunit régulièrement leurs référents respectifs, le président et le SGAR (3 réunions du comité technique en 2020 et en 2021).

THÉMATIQUES ET RÉFÉRENTS :

- GT1** • Le financement et les délais de paiement – Mme Marie Barthe
- GT2** • La performance économique de la commande publique – M. Anthony Nugues / SGC et M. François Antonioli / TAAF
- GT3** • Études et prospectives – M. Loup Wolff / INSEE
- GT4** • Accès à la commande publique des TPE-PME – M. Jacques Maunier / Chambre des métiers et de l'artisanat et M. Thierry Reydellet / ADIR
- GT5** • Clauses environnementales – M. Sébastien Mariotti / DEAL
- GT6** • Achat socialement responsable – M. Lionel Ferrère / DEETS et M. Raphaël Serrier / MDEN
- GT7** • Innovation dans la commande publique – M. Jean-Fabrice Vandomel / SGAR et M. Thierry Reydellet / ADIR
- GT8** • Suivi de l'activité – M. Claude Haisman / SGAR et M. Jean-Marie Le Bourvellec / CESER

FINALITÉS :

- GT1** • Veiller au financement des donneurs d'ordres publics et des entreprises ;
- GT2** • Former les acteurs et maximiser les potentiels de mise en œuvre du code de la commande publique ;
- GT3** • Créer les conditions d'anticipation des besoins pour maximiser la rencontre de l'offre et de la commande publique ;
- GT4** • Favoriser la mise en œuvre des conditions d'accès à la commande publique ;
- GT5** • Contribuer à la transition écologique ;
- GT6** • Promouvoir le caractère inclusif de la commande locale ;
- GT7** • Accélérer l'innovation dans la commande publique et la commande publique de l'innovation ;
- GT8** • Fluidifier la commande publique par la médiation.



FEUILLES DE ROUTE :

GT1 • FINANCEMENT ET DÉLAIS DE PAIEMENT

- Financement de la commande publique
- Dématérialisation
- Formation : guide de service fait, outil Chorus

GT2 • PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Études de différentes pratiques : affacturage inversé collaboratif, analyse du besoin
- Formation des donneurs d'ordre aux outils de la commande publique
- Mise en place d'observatoires et de comités de maximisation des retombées

GT3 • ÉTUDES ET PROSPECTIVES

- Recensement des études existantes pour éclairer la commande publique et axer vers de la prospective
- Proposition de nouveaux thèmes d'études sectorielles : mobilité, énergie, alimentation, formation...

GT4 • ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE DES TPE-PME

- Formations des entreprises et des acheteurs publics & Partage des bonnes pratiques
- Mise en service d'un Guichet ou Portail Unique donnant accès aux plateformes actuellement en activité
- Promotion de la production locale & Mise en place d'une politique achat responsable

GT5 • CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

- Boîte à outil et guide des bonnes pratiques & Actions de formation et d'appropriation
- Filières d'approvisionnement et de gestion des déchets

GT6 • ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

- Animation régionale de l'ASR : formation, réflexion sur la sécurisation des clauses...
- Formation- sensibilisation des donneurs d'ordre aux marchés réservés

GT7 • INNOVATION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

- Promotion de l'innovation dans la commande publique : Trophées de la commande publique, orientations d'achats, modes constructifs stratégiques...
- Accompagnement à la dématérialisation et à la digitalisation

GT8 • SUIVI DE L'ACTIVITÉ

- Réponse aux sollicitations des parties prenantes (partenaires sociaux et donneurs d'ordre), en apporter de l'aide, via notamment de la médiation
- Identifier les écosystèmes par familles d'achat (construction, prestations intellectuelles, denrées alimentaires et restauration collective, matériel et fournitures, mobilité et transport, formation professionnelle, numérique et informatique, prestations de services), et lancer, sous l'égide d'un référent pour chacune d'elle, un travail sur le recensement des programmations d'achat ainsi que sur la concertation et le suivi à mettre en place.

ENGAGEMENT DES MEMBRES

Les engagements pris dans cette charte, ainsi que leur mise en œuvre, s'inscrivent dans le cadre de la législation en vigueur régulant l'économie de marché, du respect des dispositions européennes et nationales régissant les relations inter-entreprises ainsi que les textes encadrant les marchés publics.

Les donneurs d'ordre signataires manifestent leur volonté commune de s'engager à tendre vers les bonnes pratiques décrites tout au long de la charte et d'exercer leurs responsabilités dans un cadre de confiance réciproque, en vertu de la déontologie et dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs.


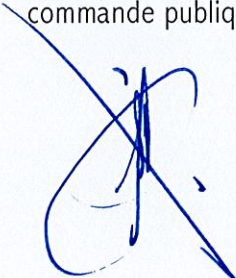
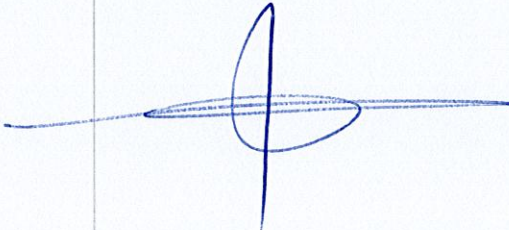
AINSI, LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À RESPECTER LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

- 1 • S'engager pleinement en tant qu'ordonnateur à respecter les objectifs définis en comité plénier et accompagner les actions menées par le HCCP
- 2 • Participer à certains groupes de travail et assister aux comités pléniers
- 3 • Répondre aux questionnaires transmis par le secrétariat du HCCP et par la CERBT
- 4 • Partager avec les autres membres du HCCP les bonnes pratiques et informations pouvant s'avérer utiles aux missions communes
- 5 • Être force de proposition en proposant de nouveaux objectifs et en formulant des projets concrets
- 6 • Se faire représenter par un membre de sa structure en cas d'indisponibilité
- 7 • Agir de concert avec les trois versants de la fonction publique
- 8 • Promouvoir le HCCP en faisant connaître son fonctionnement, les objectifs et les actions des groupes de travail, ainsi que le logo
- 9 • Prendre en considération les documents de référence mis en ligne sur le site et diffusés aux membres
- 10 • Accompagner la transition numérique, notamment via la dématérialisation

SIGNATURE DES PARTIES PRENANTES



A Saint-Denis, le 6 décembre 2021

<p>Préfecture de La Réunion</p> 	<p>Haut conseil de la commande publique</p> 	<p>Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR)</p> 
---	---	---

M. Jacques BILLANT, Préfet

M. Dominique VIENNE, Président

M. Jacques LOWINSKY,
1^{er} Vice-Président

